



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : Le 25 novembre 2021

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame MOGUET, Sous-Préfecture de Valenciennes

Madame PEREZ, DREAL

Monsieur DE GEEST, DDTM 59

Collège "Exploitant"

Monsieur BOUDEN, Directeur du site de Saultain

Madame BRUSS, Responsable HSE

Collège "Collectivités"

Monsieur SOIGNEUX, Maire de Saultain

Monsieur VANESSE, Maire de Curgies

Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS

Personnes qualifiées

Capitaine JOVER, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du Président de la CSS	3
II.	Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)	3
III.	Questions et échanges	4

La séance est ouverte à 14 heures.

I. Introduction du Président de la CSS

La séance n'a pas fait l'objet d'une introduction.

II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2020 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur BOUDEN rappelle que le site de Saultain produit de la résine et de la peinture, et comprend quatre ateliers de production, un centre de développement européen ainsi que deux plateformes logistiques. 231 personnes travaillent sur le site, dont 171 sont salariées.

Il annonce que l'usine a subi une perte de 20 % d'activité à cause du COVID, et qu'il a été nécessaire de stopper des activités en fonction des fermetures des clients.

Madame BRUSS rapporte ensuite que 2,7 millions d'euros d'investissements HSE ont été approuvés en 2020, permettant de remplacer ou d'acquérir du matériel, et d'améliorer le dispositif de sécurité incendie d'après les remarques effectuées par la DREAL ou figurant dans les conclusions de l'exercice POI. 2,3 millions d'euros d'investissements HSE sont programmés en 2021.

Un exercice interne du POI a eu lieu le 16 décembre 2020. Il a mis en évidence les points positifs suivants :

- la bonne lisibilité des fiches réflexes POI ;
- la bonne communication entre le Directeur des Opérations Internes (DOI) et le Chef d'Equipe d'Intervention (CEI) grâce à des radios plus performantes ;
- la prise en considération des débits mis en œuvre par l'équipe de seconde intervention, lesquels se sont révélés suffisants.

L'exercice a en revanche identifié quelques opportunités d'amélioration :

- l'état des stocks peut être facilité en permettant la supervision des bacs par bâtiment ;
- l'aménagement de la cellule de crise à optimiser ;
- les différences de langage entre DOI et CEI à harmoniser.

En ce qui concerne le bilan environnemental du site PPG en 2020 : 4 655 tonnes de déchets ont été générés, constitués principalement de l'eau souillée des containers, des fûts métalliques vides souillés et des solides imprégnés. Entre 2019 et 2020, le site a fait le choix de réintégrer de la matière première dans son process grâce à la régénération de certains solvants, cela a réduit de 30% les coûts du traitement des déchets produits.

36 594 m³ d'eau traitée ont été rejetés, sous la limite fixée par l'arrêté préfectoral, tandis que les prélèvements d'eau de forage et d'eau de ville sont en conformité avec les seuils, même en période de sécheresse.

95 % des prélèvements atmosphériques ont été réalisés sur les rejets process. En revanche, 100 % des prélèvements atmosphériques ont été effectués sur les chaudières. Aucun dépassement n'a été décelé, mis à part les vitesses d'éjection faibles en sortie de cheminée.

Deux dépassements de légionelle ont été détectés, le premier lors d'un redémarrage du circuit de refroidissement, le second au sein d'un bras mort du réseau.

Concernant le bilan réglementaire, Madame BRUSS relève que deux inspections de la DREAL effectuées en 2019 et 2020 ont conclu à plusieurs observations : une sur les rejets des eaux usées du site où 3 observations ont été émises et une sur le risque de légionelle qui a suscité 5 observations. En 2020, quatre autres inspections ont été réalisées : une inspection « air », une inspection « légionnelle » au niveau des tours aéroréfrigérantes et deux inspections concernant les risques technologiques.

III. Questions et échanges

Monsieur SOIGNEUX s'enquiert de la coloration bleue de l'eau du Riot Salin, survenue en 2019 et qu'il avait signalée à la DREAL.

Madame PEREZ a répondu qu'une inspection avait été menée le 19 décembre 2019 et qu'une copie du rapport avait notamment été adressée à la mairie de Saultain. Elle ajoute également que les inspections menées n'ont pas permis, a posteriori, de faire le lien direct entre les constats du maire et le site PPG.

Madame BRUSS confirme qu'une analyse a identifié des produits qui ne sont pas utilisés par le site PPG.

Monsieur SOIGNEUX se dit satisfait de la transmission systématique des dates des exercices POI par PPG.

La séance est levée à 14 heures 40.

Le Président de la CSS



Olivier Clerfayt